

Budget Commune

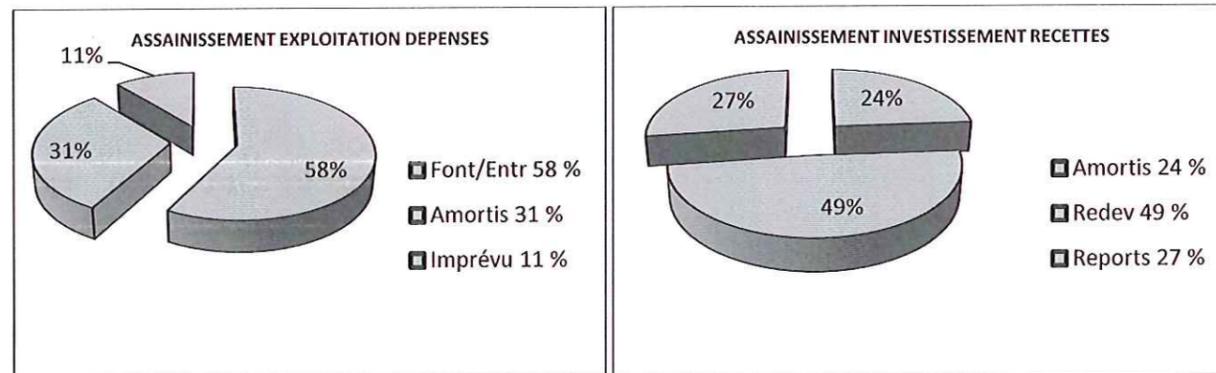
2- Budget Assainissement

CA 2014 :

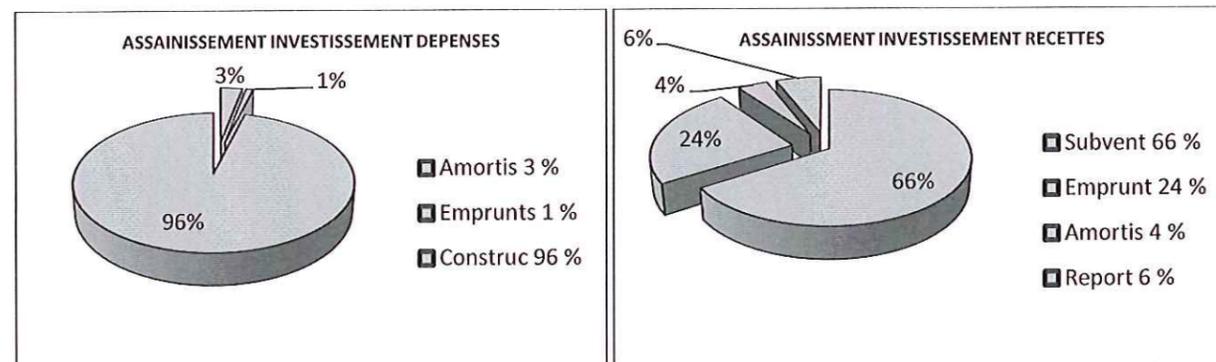
Le résultat de clôture de l'exercice 2014 se traduit par un excédent de 69 994.02€(+23 875.29 en fonctionnement et +46 118.73 en investissement). Pour terminer la reconstruction de la station d'épuration le recours à l'emprunt a été décidé afin d'éviter une nouvelle augmentation de la taxe communale d'assainissement.

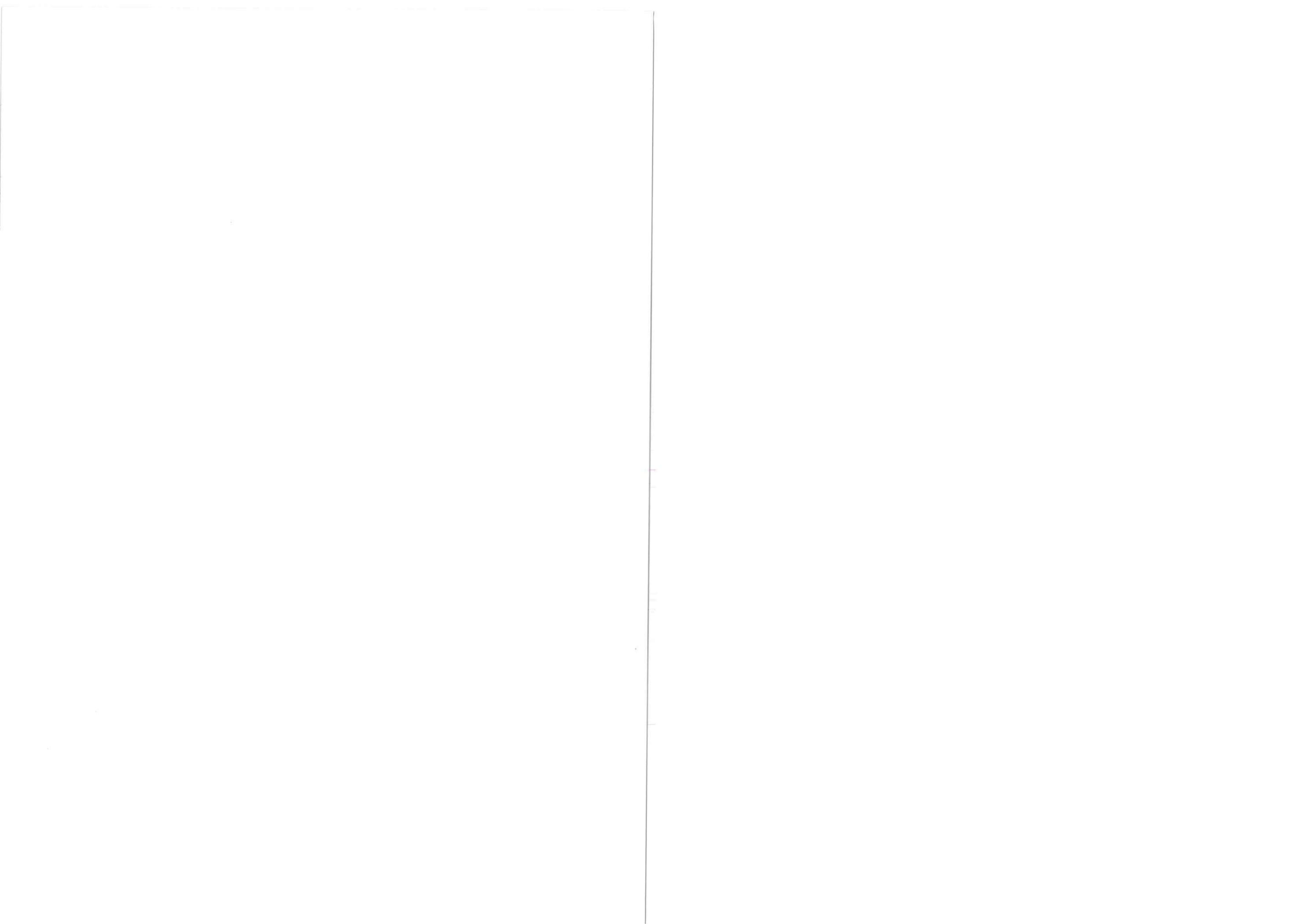
BUDGET 2015 :

La section de fonctionnement du budget présentée en équilibre s'élève à 88 103.29€:



La section investissement présentée en équilibre s'élève à 696 172.73€. 2015 verra la fin de la construction et la réception de la nouvelle station d'épuration dont le coût total s'élèvera à de 1 250 000€ financée à près de 80% par l'agence de l'eau, la région IDF et le Conseil Général, Le solde à la charge de la commune faisant l'objet d'un emprunt.





Commune de La Boissière-Ecole

La Bassoria
Mai/Juin 2015 – n° 42Directeur de la publication :
Anne-Françoise GAILLOTComité de rédaction et
Commission communication :
Anne Coër (responsable), Pascal
Le Menn, Gilles Durand, Isabelle
Maurel Fabrice BequetMairie de La Boissière-Ecole
tél : 01 34 85 01 25
fax : 01 34 85 07 24

Naissances :

Raphaël ENFER le 24
Mars 2015Paul FOIRIEN le 26
Avril 2015Chloë AUGIER 03 Mai
2015

Décès :

Madelaine MARTIN le
26 Avril 2015 à Paris
18^{ème}

OUVERTURE MAIRIE

MARDI : 9 H - 11 H ET 16 H
30 - 17 H 45
MERCREDI : 9 H - 11 H
JEUDI : 9 H - 11 H ET 16 H
30 - 17 H 45
VENDREDI : 9 H - 11 H ET
16 H 30 - 17 H 45
SAMEDI : 10 H - 11 H

OUVERTURE EPICERIE

Lundi, Mardi, Jeudi et
Vendredi :
7h45 /13h30 et 15h45/19h30
Mercredi : Fermé
Samedi et Dimanche 8h00
/13h00BIBLIOTHEQUE A LA
MAISON POUR TOUSMardi 17h30/18h30
Samedi 11h00 /12h00

Pensez à vos voisins...



Avec les beaux jours, nous voilà tout ragaillardis. La végétation se réveille, les pelouses croissent et les fenêtres s'ouvrent...Après cet hiver qui ne semblait jamais finir nous voilà prêts à revivre sur l'extérieur et à redonner à nos jardins belle allure.

Alors nous sortons sans crier gare tondeuses, tronçonneuses, coupe-haies, nettoyeurs haute-pression et cette démarche est tout à notre honneur MAIS attention...nos voisins ne sont vraisemblablement pas loin et n'ont pas à subir à des heures indues nos frénésies de jardinage.

Respectez les horaires de tonte et d'utilisation des machines qui peuvent créer des nuisances sonores....Tout simplement pour avoir plaisir à profiter de votre jardin : Pensez à vos voisins !

Rappel des horaires de tonte et d'utilisation des outils bruyants :

Arrêté n°8 de la Préfecture des Yvelines du 25/03/2008 (relatif à la lutte contre le bruit, article 10) : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Quelques informations de la Ferme de la Tremblaye

Encore une médaille pour le nouveau fromage de la Ferme de la Tremblaye au Concours Général Agricole 2015, l'Argent pour son Chèvre de 1 kg à l'allure d'un brie. Seul sur le marché il devrait rejoindre le succès de son frère de l'année passée qui a eu aussi sa médaille d'Argent, le Persillé de Chèvre Fermier.

La saison 2015 est repartie, un mois de mai chargé entre la récolte du méteil (mélange de graminées et de protéagineux) à l'autochargeuse pour avoir moins de circulation de tracteurs à la fois, suivie aussitôt du semis du maïs. Aussitôt après l'épandage du digestat sans odeur, va couvrir le semis de maïs, sa couleur foncée permettant d'emmagasiner la chaleur nécessaire à la germination de ce dernier.

Mais gare aux corneilles, on y veille tôt le matin et tard le soir car il faut protéger les graines de maïs qui sont en train de germer, c'est la raison des quelques coups de feu que vous entendez. C'est notre assurance récolte pour nourrir les vaches et les chèvres. Trop de corneilles nuisent aux cultures, il faut assurer un sain équilibre, celles-ci n'ayant pas de prédateur.

Ainsi le méteil semé à l'automne permet un couvert végétal tout l'hiver, il apporte protéines et énergies aux ruminants de la ferme, après une coupe en mai. Sur 1/3 tiers, nous avons, dès le semis d'automne 2014, implanté la luzerne qui a passé l'hiver bien à l'abri du méteil. Dès la fauche, elle va retrouver la lumière et produire des



protéines pendant 4 années, de l'azote venant de l'air pour le sol et les cultures suivantes, de la matière organique par ses racines puissantes. Sans labour, avec moins de fuel, semée en même temps que le méteil, elle permet d'économiser des engrais chimiques et apporte beaucoup de protéines aux ruminants, ce qui permet d'en importer moins d'Allemagne ou du Brésil (soja). Donc moins de transport, moins de pollution. C'est l'Agriculture de Conservation !

La Ferme de la Tremblaye étant certifiée ISO 14001 (certification environnementale) nous restons ouverts à vos observations et propositions, dans le but d'une amélioration continue.

Commune de La Boissière-Ecole

N° 42

Mai / Juin 2015



LA BASSORIA

EDITO

Ainsi que vous avez pu le constater nous avons limité le stationnement dans le village et notamment aux abords de l'épicerie afin d'en sécuriser la sortie et de permettre aux véhicules (notamment les cars) de circuler plus facilement. La bande jaune ainsi que le passage piéton sont en vertu du code de la route, marqués que le stationnement à ces deux endroits est strictement interdit.

Ces problèmes de stationnement sur notre village sont récurrents et mettent en danger votre sécurité et celle des autres. Je conçois qu'il ne soit pas toujours facile de rentrer plusieurs fois dans la journée sa voiture dans sa propriété mais dans la mesure où cela vous est possible je vous invite à le faire et à réfléchir aux conséquences pour vous d'un stationnement illicite en cas d'accident. Un stationnement dans le respect de tous contribue au bien vivre ensemble.

Et bien vivre ensemble, c'est surtout l'occasion pour les Boissériens de se retrouver autour d'événements qui leur sont destinés. Cette année encore le programme est chargé puisque sur le mois de juin ce n'est pas moins de trois manifestations qui vous sont proposées :

- la kermesse de l'école Hériot ouvre le bal le 7 juin et avec elle les cérémonies en mémoire de la famille Hériot, des anciens enfants de troupe et des sœurs de l'Ecole décédés sur notre commune,
- un événement avec NatureParif pour dresser avec des naturalistes venus de toute l'île de France un inventaire de la bio-diversité qui règne sur les territoires de Mittainville et de La Boissière-école le samedi 13 juin,
- enfin un moment que nous attendons tous et qui réunit toutes les générations celui de la Fête de l'Eté avec un thème une fois de plus ensoleillé puisque c'est la Réunion qui s'invite chez nous. Cette soirée sera précédée de la kermesse de l'école communale des Chanterelles où nous aurons le plaisir de vous faire découvrir les activités périscolaires dont les enfants ont pu bénéficier tout au long de l'année.

Pour ces trois manifestations ce sont des professionnels (enseignants, personnels des collectivités) et des bénévoles qui se décarcassent au quotidien pour faire de notre village un endroit où il fait bon vivre. Leur seule récompense est votre présence à ces événements c'est pourquoi nous comptons sur vous !!!

A.F GAILLOT

Les budgets 2015 ...

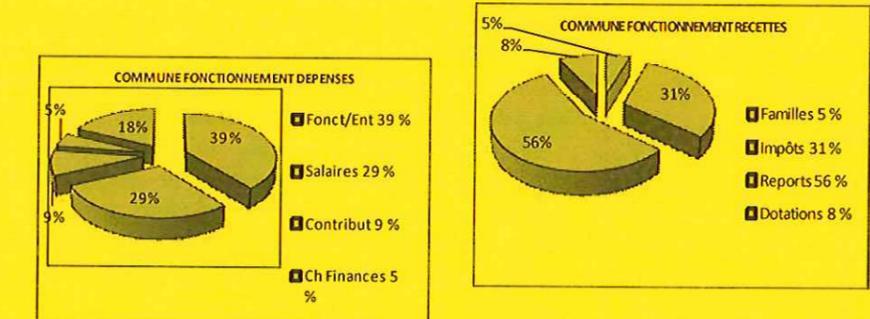
1- Le budget de la Commune :

CA 2014 :

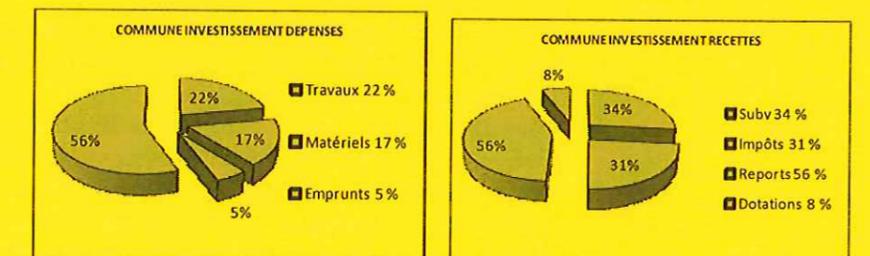
Le résultat de clôture de l'exercice 2014 du budget se traduit par un excédent cumulé de 673 158.64€ (+719 419.51 pour le fonctionnement et -46 260.87 pour l'investissement). Il convient cependant de relativiser cette situation apparemment confortable due aux reports d'exercices antérieurs, car la capacité réelle d'autofinancement sur l'exercice ne représente que 100 000€.

BUDGET 2015 :

La section de fonctionnement du budget commune 2015 présentée en équilibre s'élève à 1 223 138.64€ (Budget 2014: 1 148 393.63€). L'excédent de clôture 2014 permet le maintien sur 2015 des taux 2012 de la part communale des taxes d'habitation et foncières .



La section investissement du budget 2015 en équilibre s'élève à 596 400,00€ grâce à un virement de la section de fonctionnement de 215 000€. De grosses opérations d'investissement seront réalisées en 2015 : l'exécution d'un contrat rural (360 000€) ayant pour objet la mise en valeur du domaine public autour de la mairie et son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'acquisition d'un tracteur avec ses accessoires (épareuse, tondeuse, chargeur et désherbeuse-balayeuse) pour une enveloppe de 80 000.00€ ainsi que des travaux d'entretien, de voirie et d'agrandissement de l'épicerie.



Afin de reconstituer son patrimoine foncier la commune fera jouer son droit de préemption sur les opérations immobilières à venir, obligation après la vente de la poste en 2014 et une opération de 13 logements sur le site du presbytère qui démarrera au cours de l'exercice.

2- Le budget Assainissement (à retrouver dans l'encart central)

● Rappel sur les bornes de déchets verts

L'ensemble de la population demeure très satisfaite de l'implantation de ces bornes et nous nous réjouissons de l'installation de ce service. Il convient cependant de rappeler les règles de leur utilisation :

- Etre un résident particulier de la commune (les entreprises n'y ont pas accès).

- Y déposer sans sac les tontes, feuilles et branchages d'un diamètre inférieur à 3cm.

Ces bornes sont vidées 2 fois par semaine par le SICTOM. Si la majorité des personnes respecte ces consignes, malheureusement nous avons constaté quelques comportements indéli-cats remplissant en quelques heures les 15m³ des 3 containers empêchant d'autres de pouvoir stocker leurs déchets. Afin de maintenir de façon pérenne ce type de stockage nous faisons appel à la responsabilité de chacun de respecter les règles interdisant le dépôt de gros volumes (en particulier les entreprises d'espaces verts qui n'ont pas accès à ce service).

Refonte du site internet

Le précédent site de la commune (www.bassoria.com) ayant subi quelques attaques, le conseil municipal a profité de sa fermeture pour relancer un travail de la commission vie communale à ce sujet. Dans un premier temps et suite aux différentes propositions du prestataire choisi pour l'élaboration du futur site, nous avons retenu un nouveau logo (ci-dessus), qui apparaîtra désormais, à la fois sur le site de la commune, sur les courriers et courriels émanant de la Mairie. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancée de nos travaux.



Drones et législation

Appareil volant dirigé à distance, le drone se décline en trois grandes familles. Les drones militaires surveillent les zones sensibles et interviennent dans certains conflits ; les drones professionnels sont essentiellement utilisés par les photographes et les cinéastes, mais aussi par les agriculteurs ; et enfin les drones de loisirs, baptisés «aéromodèles», s'adressent à des amateurs dans le cadre d'une utilisation personnelle ou de compétitions spéciales.



Faut-il une autorisation spéciale pour piloter un drone?

Non, s'il s'agit d'un drone de loisirs. Il suffit de suivre quelques règles de bonne conduite. Il est interdit de faire voler l'appareil en zone urbaine, y compris dans un parc, ou au-dessus d'une foule, dans la rue, dans un stade ou sur une plage. Comme les avions, les drones doivent éviter les zones sensibles de l'espace aérien, ce qui inclut les aéroports et aérodromes (sauf autorisation). Le drone doit voler à une hauteur inférieure à 150 m et toujours rester dans le champ de vision de son pilote. L'opérateur doit par ailleurs être immobile, ce qui exclut de piloter l'appareil depuis une voiture ou une moto. Enfin, l'engin doit se conformer à certains aspects techniques de fréquence.

Peut-on prendre des photos avec un drone?

Avec un drone de loisirs, vous avez le droit d'effectuer des prises de vues en altitude dans un cadre privé et de les partager sur Internet. Mais ni de survoler une propriété privée ni de prendre des photos d'individus sans leur autorisation. Si vous effectuez des prises de vues aériennes pour un usage commercial ou publicitaire, vous devez donc vous conformer aux réglementations correspondantes, c'est-à-dire obtenir les autorisations nécessaires.

Quels risques en cas d'infraction?

Les gendarmes peuvent intervenir pour toute utilisation «illicite» d'un drone et même saisir l'appareil. Selon la gravité de l'infraction, le contrevenant s'expose à une amende et à une peine de prison.

Quels articles de loi réglementent l'utilisation des drones?

Deux arrêtés du 11 avril 2012 définissent la réglementation concernant les drones: l'un porte sur les conditions d'insertion dans l'espace aérien et l'autre sur la conception, les conditions d'utilisation et les capacités requises pour les télépilotes. Par ailleurs, d'autres articles de loi peuvent s'appliquer. L'article L.6113-2 du Code des transports prévoit la responsabilité du télépilote en cas de dommages causés par son drone ou par les objets qui s'en détachent. Enfin, l'article L.226-1 du Code pénal détermine les peines en cas d'atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui.

Recrutement d'une ATSEM pour notre école

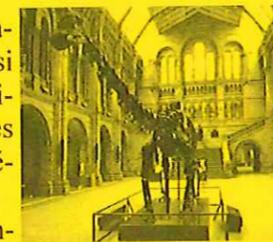
A la fin de cette année scolaire Mme Monique LEVESQUE prendra sa retraite. Aussi, nous sommes conduits à recruter pour septembre un nouvel Agent Territorial Spécialisé Ecole Maternelle (ATSEM). Une annonce est parue à destination des agents de la fonction publique territoriale et nous avons reçu près de 75 candidatures. Le conseil a donc décidé pour ce recrutement de constituer une commission spécifique pour entendre les meilleurs candidats. Deux matinées de recrutement se sont tenues les 16 et 23 Mai et onze candidats ont été auditionnés. Un dernier entretien devrait intervenir avec les deux meilleurs candidats pour le poste au début du mois de juin. Une décision définitive sera prise avant le 15 juin.

Voyage en Angleterre

Pour la quatrième édition, nos élèves de CM1-CM2 de l'école des Chanterelles partent pour découvrir Londres, son mode de vie et ses monuments. Un petit effectif cette année car ils ne sont que 18, accompagnés par Mme Dutelsan- l'enseignante en charge de la classe et à l'initiative du projet, Mme Letellier -maman d'une élève- et Mme le Maire.

Cette visite a fait l'objet en classe d'un important travail pédagogique sur deux années, les élèves ont ainsi appris à se présenter, à commander dans les boutiques, à utiliser la monnaie anglaise et bien d'autres choses encore pour appréhender ce départ pour l'étranger en toute sérénité.

Au programme une visite des principaux musées londoniens : National Gallery, Natural History Muséum, British Muséum, Tate Modern - et un seul mot d'ordre pendant ces quatre jours : Be « So British » and have fun !!



Bonjour amis poussins et amis des poussins...

Une fois de plus les anciens enfants de troupe (AET) se retrouveront pour la kermesse de l'école Hériot ce 7 juin 2015.

Au programme de la journée un dépôt de gerbes avec les représentants de la Mairie et de l'Ecole Régionale Hériot au cimetière et au monument aux morts, puis un repas au château sur le thème de l'Espagné. Ils tiendront de plus cette année un stand qui présentera sous sa période militaire. Tous les Boissériens sont invités à la retrouver à cette occasion. Qui sait, retrouverez-vous peut-être un camarade d'école, un ancien enseignant ...? en tous cas, comptez sur eux pour vous raconter par le menu les « bêtises » qu'ils ont pu faire à l'âge tendre en ces lieux.



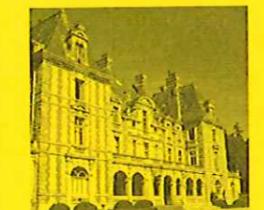
● A noter

Suite à notre proposition de coupe de bois sur une parcelle communale, nous avons recueilli 7 inscriptions et il a été décidé de les prendre toutes en compte



Les zones de coupe seront définies début septembre avec les demandeurs afin que les travaux débutent dès cet automne.

● Kermesse de l'école Hériot



7 juin 2015, au Château

● Fête de l'été

20 juin 2015, Place Saint-Jean

